

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 13 décembre à 18h30, se sont réunis en séance publique, à l'hôtel de ville d'Asnières-sur-Seine, les membres du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 6 décembre 2017 conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : 48

Madame AMARIR Fatima, Monsieur CAMILLERI Mickaël, Monsieur CLAVEL Benoît, Monsieur DEBEAUD Franck, Monsieur DOUCET Philippe, Monsieur EL HADDAD Khaled, Madame KARCHER Renée, Madame LE NAGARD Marie-France, Monsieur MOTHRON Georges, Monsieur PERICAT Xavier, Monsieur PLOTEAU Jean-François, Monsieur SAVRY Gilles, Madame VUILLEMIN Anne-Sophie, Monsieur AESCHLIMANN Manuel, Madame AESCHLIMANN Marie-Do, Madame CHRIQUI-MENGEOT Rita, Monsieur FANIER Basile, Madame FISCHER Josiane, Monsieur JEHANIN Romain, Monsieur JUSTICE Éric, Monsieur MANCIPOZ André, Monsieur MARE Guillaume, Madame MAYOLY-FLORENTIN Claire, Madame PARRENIN Lara, Monsieur BOULDOIRES Benoît, Madame JAUFFRET Anne-Christine, Madame MARIAUD Sylvie, Monsieur REVILLON Yves, Monsieur CULOT Pierre, Monsieur MUZEAU Rémi, Monsieur BOUCHOUICHA Yahia, Madame COBLENTZ Caroline, Madame DELATTRE Amélie, Madame FRONTIGNY Nadia, Madame GASMI Samia, Madame GOUETA Nicole, Monsieur PIQUE Yves, Monsieur ABSSI Chaouki, Monsieur BOULORD Grégory, Monsieur HOURSON Marc, Monsieur LECLERC Patrice, Madame LENOIR Laurence, Madame MOUADDINE Nadia, Madame PEREZ Anne-Laure, Madame TOUMI Délia, Madame LORIAUX Christine, Monsieur MAAZOUZI Mohamed, Monsieur PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNÉS: 24

Madame BACHA Fatiha représentée par Madame AMARIR Fatima, Monsieur BENEDIC Fabien, représenté par Monsieur DOUCET Philippe, Madame CHARAIX Céline représentée par Monsieur MOTHRON Georges, Madame COLIN Chantal représentée par Madame KARCHER Renée, Madame MERGY Aurélie représentée par Monsieur CLAVEL Benoît, Monsieur METEZEAU Philippe représenté par Monsieur PERICAT Xavier, Madame RAIB Naïma représentée par Monsieur SAVRY Gilles, Monsieur DE PINS Antoine représentée par Madame FISCHER Josiane, Monsieur LAM, représenté par Madame CHRIQUI-MENGEOT Rita, Madame MEYNARD Sylvie, représentée par Monsieur MARE Guillaume, Monsieur LE LAUSQUE Jean-Pierre représenté par Madame MARIAUD Sylvie, Monsieur ALLAMELLOU Manuel représenté par Madame LENOIR Laurence, Monsieur COCHEPAIN Stéphane représenté par Monsieur FANIER Basile, Madame DELACROIX Agnès représentée par Monsieur CULOT Pierre, Madame HADRI Nadoi représentée par Madame JAUFFRET Anne-Christine, Madame LAUER Evelyne représentée par Monsieur PELAIN Pascal, Madame LE MOAL Alice, représentée par Madame PARRENIN Lara, Monsieur MERCIER Luc représenté par Madame MAYOLY-FLORENTIN Claire, Monsieur PINARD Patrice représenté par Monsieur MUZEAU Rémi, Monsieur RENAULT Sébastien représenté par Monsieur MANCIPOZ André, Monsieur BOLUFER Jean Paul représenté par Madame DELATTRE Amélie, Monsieur MOME Michel représenté par Madame GOUETA Nicole, Madame VALLEE Marie-Lise représentée par Monsieur PIQUE Yves, Monsieur BOULANGER Alain-Bernard représenté par Madame LORIAUX Christine.

EXCUSE : 1

Monsieur BACHELAY Alexis

ABSENTS : 7

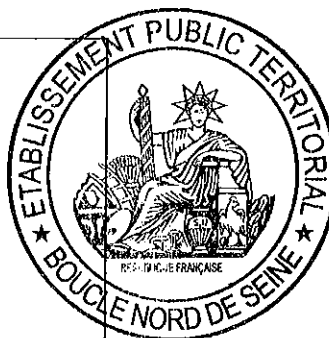
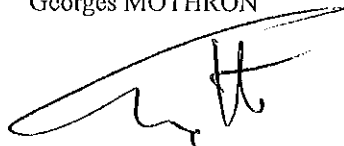
Madame CAZABAN Julie, Madame MERIC Delphine, Madame BOURDU Anne, Monsieur CHAKER Rachid, Madame LEGHMARA Leila, Monsieur METIAS Samuel, Monsieur PERROTEL Sébastien.

Madame TOUMI Délia est désignée comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

DELIBERATION N° 2017/S07/034

Transmission & Affichage le

Le Président,
Georges MOTHRON



République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 13 décembre 2017

Délibération n°2017/S07/034

Objet : Approbation du projet de modification n°13 du PLU de la ville de Gennevilliers.

Le 13 décembre 2017, le Conseil de Territoire régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie d'Asnières-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Georges MOTHRON, son Président ;

Nombre de membres composant le Conseil de Territoire : 80

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres représentés : 24

Madame TOUMI Délia a été désignée secrétaire de séance ;



Exposé

Considérant que le dossier de modification N°13 du PLU de Gennevilliers vise principalement à :

- cadrer l'assiette foncière de la crèche-PMI du Luth, permettant d'améliorer son insertion urbaine dans le quartier ;
- améliorer la forme urbaine induite par le plan de masse des Grésillons ;
- rechercher une meilleure répartition des logements sociaux conduisant à la suppression de l'obligation d'en réaliser sur l'îlot Chopin – Péri ;
- adapter le règlement de la ZAC Centre ville ;
- acter la suppression de l'emplacement réservé pour le 4ème collège décidé par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans la perspective de rechercher un nouvel emplacement ;
- garantir la continuité de la politique d'aménagement de la voirie grâce au maintien de certains emplacements réservés sur des voies départementales ;
- prendre en compte le périmètre de maîtrise de l'urbanisation établi par les services de la Préfecture des Hauts-de-Seine,

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur,

Le Conseil de territoire

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5219-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-31, L 153-36 et L 153-41 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme de la ville de Gennevilliers approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2005 et mis en compatibilité par une déclaration d'utilité publique en date du 21 novembre 2016,

Vu l'arrêté n°2017/012 daté du 23 mai 2017 du Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine engageant la procédure de modification n°13 du PLU de Gennevilliers,

Vu la décision de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise n°E17000029/95 du 30 mai 2017 désignant Monsieur Bernard Aimé en qualité de commissaire-enquêteur,

Vu l'arrêté n°2017/013 daté du 14 juin 2017 du Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°13 du PLU de Gennevilliers,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 septembre au 13 octobre 2017,

Vu les avis favorables ou réputés favorables des personnes publiques associées,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur et son avis favorable en date du 7 novembre 2017,

Vu le dossier de modification n°13 du PLU de Gennevilliers,

Vu l'avis favorable de la commission territoriale urbanisme et aménagement en date du 5 décembre 2017,

Après en avoir débattu,

Délibère

Article 1^{er} : Approuve la modification n°13 du PLU de la ville de Gennevilliers prévue à l'annexe de la présente délibération.

Article 2 : Indique que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R153-21 du code de l'urbanisme et sera affichée un mois en Mairie et au siège de l'Etablissement Public Territorial compétent en matière de PLU.

Article 3 : Précise que la modification du PLU de Gennevilliers peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexes : 23 pièces jointes – modification n°13 du PLU de Gennevilliers.

Résultat des votes :

Pour : 72

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme,



Georges MOTHRON

Président de Boucle Nord de Seine

Maire d'Argenteuil